

# PROCES-VERBAL

## COMITE DE DIRECTION réunion par voie électronique

### 06 Octobre 2020

### Présidence de Monsieur Jamel SANDJAK

---

#### Participants :

Mesdames Christine AUBERE, Valérie COLIN, Brigitte HIEGEL, Ghislaine YESLI KERRAD  
Messieurs Ahmed BOUAJAJ, François CHARRASSE, Frédéric CHEVIT, Philippe COLLOT, Philippe COUCHOUX, Claude DELFORGE, Nasser GAMMOUDI, Gilbert MATHIEU, Thierry MERCIER, Jean-Pierre MEURILLON, Rosan ROYAN, François THISSERANT, Daniel VOISIN

---

Suite à la dernière réunion plénière du Comité Direction, la Ligue a été saisie de différentes demandes de « mouvements dans les clubs ».

Afin de répondre à ces demandes, et vu l'urgence liée à certaines d'entre elles (les demandes d'affiliation devant être traitées avec diligence afin de permettre aux associations concernées de participer aux activités de la Ligue et des Districts dès la présente saison), il a été organisé, en application des dispositions de l'article 25.1 des Statuts de la Ligue, une réunion du Comité de Direction par voie électronique.

#### **MOUVEMENTS DANS LES CLUBS**

##### \* Demandes d'affiliation

Le Comité émet un avis favorable aux demandes d'affiliation suivantes :

##### Clubs Libres

ASSOCIATION SPORTIVE EDUCATIVE ET SOCIALES (ASES) (93)

***Sous réserve de réception du récépissé de déclaration en Préfecture de la modification aux Statuts.***

UNITED FOOTBALL CLUB PARIS 17 (92)

AS HAJDUK VELJKO (92)

FOUILLEUSE FOOTBALL CLUB (92)

##### Club Féminin

FOOTBALL FEMININ ATHIS PARAY (91)

##### Clubs Loisirs

AS BONNEUIL (95)

***Sous réserve de régularisation de l'attestation sur l'honneur.***

FOOTBALL CLUB CHAUCONIN NEUFMONTIERS (77)

ASSOCIATION SPORTIVE PARKFUTBOL (93)

#### Clubs Futsal

UNION SPORTIVE ARMENIENNE DE PARIS (USAP) (94)

FOOTBALL CLUB DES SOURDS DE BOBIGNY (93)

#### ***Sous réserve de régularisation de l'attestation sur l'honneur.***

ELEVEN CITY (ECF) (94)

MOUVE IT (77)

LES ETOILES DE MOUSSY (L E M) (77)

#### \* Changements de titre

Le Comité prend acte des changements de nom des clubs suivants :

##### Club Libre

590534 : ARGENTEUIL R.F.C. devient RACING CLUB D'ARGENTEUIL (95)

590259 : A.J. AULNAYSIENNE devient JEUNESSE AULNAYSIENNE (93)

#### \* Inactivité partielle

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif.*

*Un club peut également être autorisé par sa Ligue régionale à être en non-activité partielle dans une ou plusieurs catégories d'âge. [...] »*

Vu la demande du club suivant,

Prononce son inactivité partielle à compter de la saison 2020/2021 comme suit :

537 760 : OLLAINVILLE A.S. (91) – Inactivité de la catégorie « Libre Senior »

#### \* Inactivités totales pour 2020/2021 – 1<sup>ère</sup> saison

Le Comité,

Vu l'article 40 des Règlements Généraux de la F.F.F., lequel dispose que : « *Un club en non-activité est celui qui ne s'engage pas en compétition officielle, ou qui est déclaré tel par la Ligue régionale, pour un autre motif. [...] »*

Vu la situation des clubs suivants,

Prononce, sous réserve des sommes dues, leur inactivité (1<sup>ère</sup> saison) :

##### Clubs Libres

532 704 : PORTUGAIS CHAMPS MARNE LA VALLEE A. (77)

540 268 : ASSYRO CHALDEENS EN FRANCE C.S. (95)

540 121 : HAIE BERTRAND ASAM (93)

#### Club Futsal

581 992 : TOUSKAROT (95)

#### Club Loisir

848 254 : ENORME F.C. (93)

#### \* Cessations définitives d'activité

Le Comité prend acte de la cessation définitive d'activité des clubs suivants :

##### Clubs Libres

500 232 : ATHIS MONS F.C. (91)

582 622 : LUT'S FOOT LOISIRS (94)

553 306: VILLENEUVE ST GEORGES F.C. (94)

582 348: CHALAUTRE F.C. (77)

#### Club Futsal

582 763: FUTSAL DAMMARTIN (77)

\* Demande d'Entente

. Demande d'entente formulée par les clubs de NANDY F.C. (540 372) et SAVIGNY LE TEMPLE F.C. (531 090) dans la catégorie Féminines U18 F à 11.

Le Comité,

Pris connaissance de la demande d'entente formulée par les clubs susvisés pour la constitution d'une équipe U18 F (compétitions à 11),

Autorise cette entente pour la saison 2020/2021, étant observé que le club support de cette entente est le club de NANDY F.C..

---

**Le Président**  
**Jamel SANDJAK**

---

**Le Secrétaire Général**  
**Ahmed BOUAJAJ**